

## La forêt dans l'économie de la région du Saguenay

Marcel Côté

Volume 37, Number 2, July–September 1961

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1001638ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1001638ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

HEC Montréal

### ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Côté, M. (1961). La forêt dans l'économie de la région du Saguenay. *L'Actualité économique*, 37(2), 303–338. <https://doi.org/10.7202/1001638ar>

# La forêt dans l'économie de la région du Saguenay

Le géographe Raoul Blanchard décrit la région du Saguenay comme suit :

« En arrière des plates-formes appalachiennes qui dominent les terres exploitées de la rive gauche de l'estuaire du Saint-Laurent, on découvre avec surprise tout un pays neuf qui forme un véritable oasis au delà d'une région à peu près inhabitée. Il s'agit de la cuvette du lac Saint-Jean continuée par la rainure du Saguenay. »<sup>1</sup>

Cette partie nord-ouest du Québec, d'une superficie totale de 41,623 milles carrés<sup>2</sup>, se divise en deux parties : la haute et la basse terre.

Située en plein Bouclier Canadien, à quelque 112 milles au nord de Québec, la région du Saguenay offre donc un relief particulier. D'une part, la dépression, dont le niveau varie entre 330 et 650 pieds d'altitude, s'étend sur plus de 3,300 milles carrés. Elle comprend, outre la «cuvette» et le Horst Kénogami, le fjord et la rivière Saguenay. D'autre part, la haute terre, s'élevant de 500 à 2,500 pieds au-dessus de la dépression, couvre la plus grande partie de la superficie totale de la région<sup>1</sup>.

Le passage des glaciers a creusé davantage la «cuvette» du lac Saint-Jean. Ce bassin ovale, d'une superficie de 2,200 milles carrés, est alimenté par de nombreuses rivières. Bordé par le Horst Kénogami, immense mur de granit qui s'élève perpendiculairement à la rivière Saguenay, le lac se déverse dans celle-ci par la Grande et la

1. Raoul Blanchard, *Le Québec par l'image*, Librairie Beauchemin Ltée, Montréal 1949, pp. 51-52.

2. Recensement 1951, vol. I, Population, tableau 2-1.

Petite-Décharge. Ce « fjord typique » que présente la rainure du Saguenay s'étend jusqu'au fleuve Saint-Laurent.

Par sa position géographique nordique, la région du Saguenay connaît des conditions climatiques un peu différentes de celles des grands centres urbains de la Province. En effet, le nombre de jours sans gelée à Québec est de 147 comparativement à 119 à Roberval<sup>1</sup>. Ceci s'explique par une différence de température entre les deux endroits variant de 4° à 6°F en hiver et de 2° à 3°F en été<sup>2</sup>. Cependant le chaud soleil estival y permet la culture des principaux produits agricoles.

La pénétration de la mer Champlain dans la « cuvette » du lac Saint-Jean a, par ailleurs, laissé sur les terrasses avoisinantes, des dépôts de sable et d'argile très propices à la culture. Cependant la partie la plus élevée de la région fournit un sol pauvre, peu favorable à la culture, les terres arables étant concentrées dans le secteur compris entre Jonquière, Chicoutimi et la baie des Ha! Ha!

Il existe donc au Saguenay un mélange de terres morainiques et alluviales, celles-ci résultant du passage de la mer Champlain. C'est là l'explication de l'inégale fertilité des sols. En effet, au moins 46 p.c. des 860,799 acres<sup>3</sup> qui représentent la superficie totale des fermes régionales, en 1956, sont constitués soit d'un terrain inculte soit de réserves à bois. D'ailleurs, la forêt recouvre la majeure partie du sol saguenayen.

Les quelque 5,600 fermes qui groupent 3,412 cultivateurs réels en 1959<sup>4</sup>, appartiennent à trois types de milieu socio-économiques : des paroisses agricoles, des paroisses mi-agricoles et mi-forestières, des paroisses surtout forestières. La paroisse agricole, généralement plus ancienne, groupe une série de fermes bien équipées et d'une productivité remarquable. Leur exploitation requiert les services de l'agriculteur à l'année longue.

La paroisse mi-agricole et mi-forestière réunit aussi des fermes assez modernes, mais de dimensions plus restreintes. Ses fermiers

1. *Climatic summaries for selected meteorological stations in the Dominion of Canada, 1956*, vol. III, p. 51.

2. *Climatic summaries for selected meteorological stations in the Dominion of Canada, 1956*, vol. I, p. 27.

3. *Recensement 1956, Agriculture, Bulletin 2-5.*

4. *Mémoire annuel de la Fédération de l'U.C.C. du Saguenay adressé aux députés provinciaux de la région, 1960.*

s'adonnent à la culture pendant l'été, tandis que pendant l'hiver ils augmentent leurs revenus par la coupe du bois sur leurs propres lots ou dans les chantiers.

Enfin d'autres fermes, plus récentes mais beaucoup moins rentables, appartiennent à la paroisse forestière qui subsiste principalement grâce au bois. Plus du tiers des paroisses du Saguenay appartiennent à ces deux dernières catégories. Une enquête de l'U.C.C., dans un village typique, a récemment révélé que sur 135 propriétaires de 100 acres et plus, 11 p.c. vivaient de l'agriculture, 17 p.c. vivaient de la forêt, 54 p.c. dépendaient des deux à la fois, 18 p.c. trouvaient ailleurs leur subsistance<sup>1</sup>.

En résumé, l'agriculture a connu très tôt une certaine prospérité grâce au choix des meilleurs sols arables et surtout grâce au travail des premiers colons. De plus, «l'influence du climat sur l'agriculture peut être tenue pour un facteur favorable à son développement»<sup>2</sup>. Il existe néanmoins une grande disparité dans la fertilité des sols et un bon nombre de fermiers doivent leur subsistance à la forêt tout autant qu'à leurs fermes. On peut voir là, d'ailleurs, une explication de l'état de stagnation de plusieurs paroisses mi-agricoles et mi-forestières: le fermier abandonne un outil plus ou moins productif (la ferme) pour le remplacer par un autre, guère plus avantageux (la forêt), car l'exploitation de la forêt s'effectue souvent au moment où le cultivateur devrait travailler sur sa ferme. Ce dernier écourte ses travaux agricoles, pour ne pas se priver du revenu supplémentaire et souvent nécessaire que lui procure le chantier.

À l'agriculture s'ajoutent les ressources hydrauliques. Le lac Saint-Jean, comprenant quelque 410 milles carrés, présente à lui seul un bassin versant d'environ 50,000 milles carrés<sup>3</sup>. Cette nappe d'eau peu profonde est alimentée par de nombreuses rivières, constituant un réseau hydrographique assez important pour attirer au Saguenay l'industrie en quête de force motrice.

Cependant, jusqu'en 1925, il n'existait dans la région que de petites installations, utilisées surtout par les usines de pâte à papier:

1. *La forêt du Québec*, publiée par l'Association des Industries forestières de Québec, p. 20.

2. Raoul Blanchard, *L'Est du Canada français*, tome II, p. 121.

3. *Ibid.*, pp. 20-22.

soit environ 117,000 cv dont 72,000 étaient à la disposition de la Price Brothers<sup>1</sup>. Mais, avec l'établissement de l'industrie de l'aluminium à Arvida, débute l'ère des grands harnachements. Cette année, la puissance globale installée des usines de la région s'élève à 3,882,850 cv, soit 40 p.c. de celle du Québec et 19 p.c. de la puissance installée au Canada<sup>2</sup>. Les vingt usines hydro-électriques du Saguenay appartiennent à plusieurs compagnies ou municipalités, mais c'est l'Aluminum Co. qui détient la part du lion (tableau I).

**Tableau I**  
**Répartition et puissance installée des usines hydro-électriques du Saguenay**

Propriétaires	Nombre d'aménagements	Puissance installée (en cv)
Municipalité de Jonquière . . . . .	2	7,600
Quebec Pulp and Paper Corporation . . . . .	3	29,750
Municipalité de Chicoutimi . . . . .	2	45,500
Price Brothers & Co. Ltd. . . . .	7	220,000
Aluminum Co. of Canada et ses filiales . . . . .	6	3,580,000
	20	3,882,850

Si l'Aluminum Company of Canada possède les plus importantes usines, c'est que l'électrolyse de l'aluminium constitue, de loin, la plus grande source de consommation. Cette compagnie fournit, en plus, l'électricité nécessaire aux usines de pâtes et papiers. Quant au surplus de l'énergie qui ne peut être absorbé par la consommation domestique et industrielle, il est acheminé vers Chibougamau et les grands centres.

Pour terminer cet inventaire sommaire des ressources de la région, disons un mot des mines. La région du Saguenay, bien dotée en sol fertile et en force motrice, ne jouit pas du même prestige au point de vue minier, du moins si on la compare à la région voisine de Chibougamau. Il existe bien çà et là dans la région quelques gisements de fer, de cuivre, de nickel, de plomb, et divers autres dépôts<sup>3</sup>. Présentent-ils quelque intérêt économique? Tout laisse

1. *L'Est du Canada français*, op. cit., p. 124.

2. *Les forces hydrauliques du Canada*, Direction des Ressources hydrauliques, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, Ottawa, 1958, pp. 75-77.

3. P.-A. Fortin, *Le Saguenay économique*, thèse présentée à la licence en sciences commerciales, École des Hautes Études commerciales de Montréal, 2 février 1960, pp. 57-61.

croire que non, puisqu'ils restent encore inexploités. Seulement 0.1 p.c. de la main-d'œuvre saguenayenne tire sa subsistance de l'industrie minière comparativement à 1.4 p.c. pour l'ensemble du Québec<sup>1</sup>.

\* \* \*

La forêt a toujours constitué une des plus importantes richesses naturelles de la région. Ce sont, en effet, ses magnifiques forêts de pins qui y ont attiré les premiers industriels.

Entre 1725 et 1750, sous la direction de Le Gardeur de Tilley, quelques bûcherons se rendirent jusqu'à Chicoutimi pour y couper des pins destinés à servir de mâts de navires. Le bois en grume fut ensuite exporté en Grande-Bretagne. Ce n'est qu'un siècle plus tard que l'exploitation forestière connut son véritable essor<sup>2</sup>.

Le développement de l'industrie forestière au Saguenay se divise en cinq étapes principales. De 1838 à 1861, la région est ouverte au peuplement. Un groupe de 21 actionnaires officiels, partis de La-Malbaie le 25 avril 1838, arrive au Saguenay. Après entente avec le gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson, la *Société des vingt et un* entreprend la coupe du bois dans les pinèdes du Saguenay. Par la suite, elle établit quatre scieries. Chargée de lourdes obligations, la société ne peut cependant tenir le coup et vend, en 1842, à William Price & Co. tout ce qu'elle possède au Saguenay.

Cette date est décisive pour la région, car le bail de la Compagnie de la Baie d'Hudson expire cette même année. En le renouvelant, le gouvernement se réserve, pour la première fois, le droit d'établir des colons sur cette vaste étendue de terrain. Aussi la substitution de William Price & Co. à la Société des Vingt et un est-elle de nature à assurer la permanence de l'industrie forestière. La même année, Peter McLeod installe une scierie à la rivière du Moulin. Il s'associe avec Price qui achète tous ses biens à sa mort, survenue en 1852. Alors commence la seconde période du développement: les chantiers du lac Saint-Jean.

1. *Statistics of the economic regions of Ontario and Quebec*, D.B.S., sept. 1956, p. 143.

2. G.-E. Lamothe, *Chicoutimi — lac Saint-Jean — Chibougamau: l'agriculture, le commerce, l'industrie et les mines*, Roy et Gagnon, Chicoutimi, 1937, p. 6.

Commencés en 1851 par McLeod, près des Décharges, ces chantiers sont continués par la suite par Price. Ce dernier s'intéresse surtout à la coupe du pin sans défaut et aussi d'une certaine quantité d'épinettes de choix.

Vers 1861, la conquête du Saguenay est un fait accompli. Ses forêts sont dégarnies de leurs plus belles pièces de pins blanc et rouge, de merisier et d'épinette rouge. Ce bois coupé est transformé en bois équarri, en bois de sciage, en mâts et autres pièces pour les navires, en latte, en bois de chauffage<sup>1</sup>.

Le tournant du siècle voit débiter une nouvelle phase de cette histoire. En 1899, le troisième William Price prend la direction de la compagnie Price. C'est l'époque où l'industrie des pâtes de bois commence à prendre de l'expansion sous l'impulsion de la demande des États-Unis et de certains pays d'Europe. Au Saguenay, les scieries sont en déclin par suite d'une exploitation irrationnelle des essences propres au sciage. Par contre, l'industrie de la pâte de bois y trouve une matière première abondante et la force motrice nécessaire. De 1897 à 1911, six usines de pâtes sont construites, quatre au lac Saint-Jean, une à Chicoutimi, l'autre à Jonquière. Cinq d'entre elles sont en exploitation en 1911 et fournissent du travail à 1,150 personnes<sup>2</sup>.

Mais plusieurs facteurs jouent contre l'exportation de la pâte de bois outre-mer: les frais de transports élevés et la concurrence finlandaise se font durement sentir. Il faut songer à des modifications. Ce qui amène à partir de 1909 le début d'une dernière phase d'exploitation, celle du papier. William Price installe la première machine à papier à Jonquière, cette année-là. Quatre ans plus tard, il fait construire à Kénogami une usine de pâtes de bois et papiers.

Aujourd'hui, des 5 usines de pâtes de bois de 1911, seules celles de Jonquière et de Desbiens subsistent encore. Quatre nouvelles usines de pâtes et papiers se sont ajoutées depuis, si bien qu'en 1960, la région du Saguenay compte cinq usines de pâtes et papiers et une usine de pâte chimique. Nous allons maintenant nous attacher à déterminer le rôle que joue actuellement la forêt dans l'ensemble de l'économie de la région.

1. Mgr V. Tremblay, *L'histoire du Saguenay*, Édition du Centenaire, Chicoutimi, 1939, p. 191.  
2. *L'Est du Canada français*, op. cit., p. 93.

La majeure partie du Québec, au nord du fleuve Saint-Laurent, est recouverte par la forêt boréale, à prédominance d'essences résineuses, en particulier l'épinette noire. La seconde zone qui s'étend de la région des Grands-Lacs à la tête du Saint-Laurent, jusqu'au Nouveau-Brunswick, est constituée d'un mélange de feuillus et de conifères nordiques.

Ces deux grands types se subdivisent en 7 zones principales<sup>1</sup>:

- a) la zone arctique, à l'extrême nord du Nouveau-Québec. C'est la toundra;
- b) la zone des forêts subarctiques, au nord du 52° de latitude, ne présente que des peuplements déprimés où abondent les grandes tourbières;
- c) la zone des conifères, au sud du 52° de latitude, renferme principalement l'épinette noire et le sapin, matière première par excellence de l'industrie papetière;
- d) la zone de transition, composée, en plus des résineux précités, du pin blanc et rouge, se localise au sud de la forêt de conifères;
- e) la zone des bois mêlés se compose de feuillus et de résineux;
- f) la zone des feuillus se retrouve dans les premiers chaînons des Laurentides pour s'étendre dans les Cantons de l'Est;
- g) enfin la zone acadienne, propre à la Gaspésie, présente les aspects successifs de la zone subarctique, de la forêt de conifères et de la forêt mixte.

Dans ce grand ensemble, la forêt saguenéenne se distribue en trois grandes zones: la zone des forêts du nord, qui représente plus de 75 p.c. de sa superficie totale. C'est la zone des conifères, entremêlés de feuillus dans le sud-ouest; la zone de transition, qui s'étend de Sept-Îles, à l'est, jusqu'à l'extrémité sud-ouest de la région; la zone des bois mêlés, qui forme une bande étroite au sud-est.

D'une superficie boisée de 31,870 milles carrés, soit environ 13 p.c. de la forêt accessible au Québec, la région du Saguenay vient au premier rang des unités provinciales<sup>2</sup>. Près de 82 p.c. de ses 16.5 milliards de pieds cubes de bois sont localisés dans l'ensemble des cinq bassins hydrographiques du lac Saint-Jean.

1. L.-Z. Rousseau, *La forêt*, Collection «Études sur Notre Milieu», Fides, 1944, pp. 57-61.

2. Renseignements obtenus de M. Léo Lafrance, ingénieur forestier, chef du bureau de l'Économie forestière, ministère des Terres et Forêts, Québec, 1960.



Comme on peut le voir au tableau II, les conifères abondent au Saguenay. En effet, à elles seules, les essences résineuses, en particulier l'épinette et le sapin, représentent plus de 80 p.c. du volume ligneux régional comparativement à 64 p.c. pour celui de la Province. Quant aux espèces feuillues, le bouleau en est de loin la plus importante.

**Tableau II<sup>1</sup>**  
**Répartition du volume ligneux**  
 (matériel sur pied, arbres de 4 pouces et plus)

Essences	Estimation pour la région (milliers de pi. cu.)	p.cu.	Estimation pour la Province (en milliers de pi. cu.)	p.cu.
Épinette.....	8,067,479	49.2	53,436,000	64
Sapin.....	4,054,440	24.6		
Autres.....	1,104,257	6.6		
Total des résineux.....	13,226,116	80.4		
Bouleau.....	2,524,025	15.3	30,227,000	36
Tremble.....	605,961	3.7		
Autres.....	105,531	0.6		
Total des feuillus.....	3,235,517	19.6		
Total des résineux et feuillus...	16,461,633	100	83,663,000	100

Un accroissement annuel total de 16 pieds cubes à l'acre, pour les résineux (celui de la Province est de 15.7) et de 3.7 pour les feuillus (celui de la Province est de 6.7), augmente le volume ligneux de la forêt régionale de 304,382,000 pieds cubes, chaque année<sup>2</sup>.

Comme pour l'ensemble de la Province, le domaine boisé de la région se répartit en deux grandes classes. Il y a d'abord les forêts de la Couronne, formant le principal groupe et qui comprennent les concessions, les réserves cantonales, les forêts domaniales, les lots de colonisation disponibles, les réserves forestières spéciales, les terrains vacants. Viennent ensuite les forêts privées qui

1. L. Lafrance, ingénieur forestier, ministère des Terres et Forêts, Correspondance.  
 P.-E. Lachance, *Pulp and Paper Magazine*, vol. 55, no 3, tableau 5, p. 292.  
 2. L.-Z. Rousseau, *La forêt*, op. cit., p. 68.

comptent pour peu dans l'ensemble du domaine forestier tant régional que provincial (tableau III).

**Tableau III<sup>1</sup>**  
**Superficie et répartition du domaine boisé**  
 (au sud du 52° de latitude)

Groupes <sup>2</sup>	Province		Saguenay	
	Superficie en milles carrés	Répartition en p.c.	Superficie en milles carrés	Répartition en p.c.
Total.....	243,649	100	31,870	100
<i>À la Couronne</i> .....		(87.9)		(98)
Forêts concédées.....	82,633	30.5	15,658	49.1
Forêts vacantes.....	151,712	56.1	14,746	46.2
Réserves cantonales.....	3,179	1.3	849	2.7
<i>Forêt privées</i> .....		12.1		2.0
Petits et grands propriétaires....	26,415	9.8	606	1.9
Autres.....		2.3		0.1

Le tableau III démontre que le domaine forestier du Saguenay appartient presque en totalité à la Couronne (95 p.c.), alors que la forêt privée est un peu plus importante au Québec (12 p.c.). Les forêts concédées occupent 49 p.c. de la superficie boisée dans la région, comparativement à 30.5 p.c. de celle du Québec. La proportion des terrains vacants est moindre au Saguenay (46.2 p.c.) que dans la Province (56.1 p.c.). Quant aux réserves cantonales et aux forêts privées, leur apport est bien minime.

Il serait maintenant opportun de localiser le domaine forestier de la région, par rapport à ses 10 principaux bassins hydrographiques. La répartition du tableau IV souligne l'immense étendue des forêts du lac Saint-Jean, dont les 5 bassins couvrent 83 p.c. de la superficie boisée régionale. Parmi les plus importants, on remarque le bassin de la rivière Péribonca (11,151 milles carrés), celui de la rivière Mistassini (8,164 milles carrés), celui de la rivière Chamouchouane (5,967 milles carrés). À elle seule, la superficie boisée de ces trois bassins représente 79 p.c. du total.

1. *Annuaire statistique de la province de Québec*, p. 959, chap. XI, sect. I, p. 367.  
 L. Lafrance, ing. forestier. Correspondance.

2. Voir le rapport du ministère des Terres et Forêts, province de Québec, 1958-59, pp. 21-27, pour la signification de ces groupes.

Une trentaine de concessionnaires forestiers exploitent la forêt au Saguenay, en vue d'alimenter les usines de pâtes de bois et papiers et les nombreuses scieries régionales. Dix-neuf d'entre eux détiennent des concessions dans l'immense domaine boisé du lac Saint-Jean. Les onze autres concessions se situent dans les bassins hydrographiques de la rivière Saguenay.

Comme il serait trop long d'étudier chacun de ces concessionnaires en particulier, nous ne retiendrons ici que ceux qui exploitent la forêt en vue d'alimenter leurs propres usines. Ils sont au nombre de quatre et ils détiennent de 85 à 90 p.c. des superficies concédées au Saguenay. Ce sont la compagnie Price Brothers, la St. Lawrence Corporation, la Consolidated Paper Corporation et la St. Raymond Paper Company.

Fondée depuis 144 ans, la compagnie Price s'est occupée de la production et du commerce du bois jusqu'au début du présent siècle, avant de s'orienter vers la pâte de bois, le carton et le

Tableau IV<sup>1</sup>

Superficie boisée des bassins hydrographiques de la région du Saguenay, en p.c. de sa superficie boisée totale

Noms	Superficie boisée en p.c.
I — Bassins hydrographiques du lac Saint-Jean	
1 — Rivière Métabetchouan.....	2.6
2 — " Ouatouchouan.....	1.4
3 — " Chamouchouane.....	18.7
4 — " Mistassini.....	25.6
5 — " Péribonca.....	35.0
Total.....	83.3
II — Bassins hydrographiques de la rivière Saguenay	
1 — Rivière Petit-Saguenay.....	2.4
2 — " à Mars.....	2.3
3 — Lac Kénogami.....	4.7
4 — Rivière Shipshaw.....	4.3
5 — " Ste-Marguerite.....	3.0
Total.....	16.7
Total de la région (31,870 milles carrés)	100

1. Chiffres révisés par L. Lafrance, ing. forestier, chef du Bureau de l'Économie forestière, Québec, 1960. Correspondance.

papier journal. Elle est donc intimement liée au développement de la région. En 1842, William Price & Co. achetait tous les établissements que la Société des Vingt et Un possédait au Saguenay. Dix ans plus tard, à la mort de Peter McLeod, son associé, William Price devint seul propriétaire de la scierie de la rivière du Moulin, à Chicoutimi. L'exploitation du bois connaît alors une grande activité. Entre temps, l'entrée des trois fils de Price (David Edward, William Evon et Evon John) au service de la Compagnie qui se nomme alors William Price & Sons, n'empêche pas son déclin, causé par la disparition du pin blanc et du cèdre.

L'année 1899 est mémorable dans les annales de Price. Le troisième William Price, né au Chili et éduqué en Angleterre, prend la direction de la compagnie à la mort de son dernier oncle, Evon John, survenue au cours de 1899. Il suscite un rapide développement des affaires de la compagnie. En 1902, il achète tous les intérêts de la compagnie de pâte de bois de Jonquière qui, avec les autres intérêts déjà existants, deviennent en 1910 Price Brothers & Co. Ltd. En 1912, il ouvre l'usine de Kénogami et lance deux gigantesques projets: l'usine de Riverbend et la centrale hydro-électrique de la Duke-Price à l'Isle-Maligne, tous deux complétés en 1925. Il meurt accidentellement le 2 octobre 1924. La crise de 1933 amène la faillite de la compagnie, mais trois ans plus tard, les actionnaires eux-mêmes réussissent à réorganiser ses finances.

Ce rapide coup d'œil sur l'histoire de cette compagnie du Saguenay permet d'évaluer le rôle qu'elle a joué, qu'elle joue et qu'elle continuera à jouer dans l'économie régionale. Elle assure des emplois à plusieurs centaines de travailleurs, tant dans ses trois usines que dans ses exploitations forestières. Parmi les 80 compagnies canadiennes de pâtes et papiers qui exploitent 130 usines, dont 55 sont localisées au Québec, la compagnie Price occupe le cinquième rang en importance de sa capacité de production qui se chiffre à 500,000 tonnes de papier journal et de cartons.

L'histoire de la Consolidated Paper Corporation est différente. À la demande de capitalistes anglais, le promoteur de la Société de Pulpe de Chicoutimi, Alfred Dubuc, avait construit, en 1918, en bordure de la baie des Ha! Ha! et à l'embouchure de la rivière à Mars, une usine de pâte de bois.

En 1922, par suite de la banqueroute d'un de ses principaux actionnaires, la Ha! Ha! Bay Sulphite Company Limited est mise en faillite. Quatre ans plus tard, elle entre dans le groupe de la Port-Alfred Pulp and Paper Corporation. À partir de ce moment, quatre machines à papier y sont installées et peuvent produire plus de 500 tonnes par jour. En 1929, elle devient la propriété du groupe Canada Power & Paper Corporation.

Elle aussi doit fermer ses portes pendant la crise, qui réduit au marasme l'industrie du Saguenay. Le groupe Canada Power & Paper Corporation est constitué en vertu de la loi fédérale des compagnies sous le nom de Consolidated Paper Corporation Limited. Depuis 1932, l'usine de Port-Alfred n'a cessé de prospérer. Elle procure du travail à plus de 700 employés et ses opérations forestières mobilisent plusieurs centaines d'ouvriers.

L'origine de la St. Lawrence Corporation remonte à 1926. Cette année-là, le gouvernement provincial accorde à la Leaside Engineering Co. des concessions de plus de 2,000 milles carrés, réparties sur les rivières aux Rats et Mistassini, soit à une trentaine de milles au nord de Dolbeau<sup>1</sup>.

La construction du moulin de pâtes et papiers de Dolbeau est terminée en février 1928. De même que l'industrie de l'aluminium a donné naissance à la ville d'Arvida, ainsi l'industrie des pâtes et papiers a fait naître la ville de Dolbeau, dont les habitants vivent principalement de l'apport de l'industrie forestière.

À la fin de 1926, le nom de Leaside Engineering Co. est remplacé par celui de Mistassini Power and Paper Co., et en 1927 par celui de Lake St. John Pulp and Paper Co. Ce dernier nom disparaît en février 1952 avec la fusion de la Brompton Pulp and Paper, de la St. Lawrence Paper Mills et de la Lake St. John Pulp and Paper. Dorénavant, ce sera le groupe de la St. Lawrence Corporation Ltd qui acquerra le 1<sup>er</sup> juin 1959, les intérêts majoritaires de la Hinde and Dauch Paper Co. of Canada Limited.

La St. Raymond Paper Co. a des origines presque aussi anciennes que la Price: l'usine de pâte chimique de Desbiens est l'une des cinq usines de pâte de bois qui existaient dans la région, en 1911.

1. *Welcome to St. Lawrence Corporation, Dolbeau, Woodlands Division*, brochure publiée par la compagnie en 1959, p. 1.

Son aménagement, à l'embouchure de la rivière Métabetchouan, a été décidé par un groupe d'industriels anglais qui exploitaient alors une papeterie à Saint-Raymond. D'une capacité initiale de 40 tonnes de pâte chimique par jour, elle peut en produire 140 tonnes aujourd'hui. Cette pâte alimente, en partie, l'usine de Saint-Raymond, et le reste de la production est exporté.

Les forêts concédées du Saguenay occupent une superficie de 15,658 milles carrés. Les compagnies de pâtes et papiers détiennent de 85 à 90 p.c. de cette étendue boisée. Les autres concessionnaires, soit les compagnies locales, les syndicats coopératifs et les particuliers, se partagent le reste. Comme on le voit au tableau V, les concessions les plus importantes sont situées dans les bassins hydrographiques du lac Saint-Jean, soit ceux des rivières Péribonca, Mistassini et Chamouchouane.

Les concessions accordées aux compagnies locales varient selon les besoins de chacune. De plus, ces superficies boisées sont d'inégale valeur, car la qualité et la composition des bois changent d'un

**Tableau V<sup>1</sup>**  
**Localisation des principales concessions dans les bassins hydrographiques de la région**

Bassins	Consolidated Paper Corporation	Price Brothers	St. Lawrence Corporation	St. Raymond Paper Co.
<i>du lac Saint-Jean</i>				
Métabetchouan . . . . .	X			X
Ouiatchouane . . . . .	X			
Chamouchouane . . . . .	X		XX	X
Mistassini . . . . .		X	XXX	
Péribonca . . . . .	XX	XXX		
<i>de la rivière Saguenay</i>				
Petit-Saguenay . . . . .				
Mars et Ha! ha! . . . . .	X	X		
Lac Kénogami . . . . .		XX		
Shipshaw . . . . .		X		
Ste-Marguerite . . . . .		X		

1. X = Superficie de 0 à 1,000 milles carrés.  
 XX = " " 1,000 à 2,000 " "  
 XXX = " " 2,000 milles carrés et plus.

bassin à l'autre, en fonction du degré de maturité, de l'importance des incendies et d'autres facteurs.

Au cours de 1958, les prélèvements sur les terrains de la Couronne se sont élevés à 88,761,612 pieds cubes de bois, soit 18 p.c. du volume coupé dans les forêts concédées du Québec<sup>1</sup>. Les usines locales de pâtes et de papiers en ont absorbé près des 7/8, les scieries utilisant le reste.

Il est difficile d'évaluer, globalement, les sommes engagées par les compagnies forestières de la région. Néanmoins, selon des renseignements obtenus<sup>2</sup>, une usine moyenne doit prélever environ 325,000 cordes de bois pour produire 250,000 tonnes de papier journal par an. De tels prélèvements exigent des concessions forestières d'au moins 3,000 milles carrés.

Les investissements requis pour la mise en valeur de cette superficie boisée s'élèvent à 7 millions de dollars répartis comme suit:

Un réseau de routes de 1,000 milles. Coût: 4 millions de dollars.

Des travaux d'aménagement: estacades, barrages. Coût: 750,000 dollars.

Matériel lourd et équipement de protection. Coût: 1,250,000 dollars.

Entrepôts, immeubles. Coût: 1,000,000 de dollars.

De plus, une bonne partie de cet investissement doit être effectuée avant l'arrivée d'une seule bille à l'usine. Les sommes dépensées pour la mise en valeur des forêts concédées au Saguenay s'élèvent donc à plusieurs millions de dollars, si l'on considère que la seule industrie papetière a prélevé, en moyenne, un million de cordes de bois à pâte au cours des dernières années<sup>3</sup>.

Est-ce là le seul investissement important? Quel capital a été dépensé pour la construction des usines et l'achat de la machinerie? À la fin de 1951, le capital engagé dans l'industrie forestière du Saguenay s'élevait à 96 millions de dollars<sup>4</sup>, soit environ 17 p.c. du montant investi dans la même industrie au Québec<sup>5</sup>.

1. Ministère des Terres et Forêts, rapport de l'exercice 1958-59.

2. L'Association des Industries forestières du Québec, *La Forêt du Québec*, 30 novembre 1956, Québec, pp. 14-15.

3. Ministère des Terres et Forêts, Rapports de 1956, 1957 et 1958.

4. *Survey of the Saguenay, An economic appraisal of expansion in the Saguenay District of Québec*, Saguenay Electric Co., Chicoutimi, novembre 1952, p. 13.

5. Ministère des Terres et Forêts, Rapport de 1958-59, appendice no 9, p. 144.

Les usines de pâte et papier de la région de même que les scieries reçoivent leurs matières premières de trois sources principales: des petits propriétaires, fermiers ou autres qui leur vendent le bois coupé sur leurs fermes; des prélèvements faits dans leurs concessions; des résidus des grandes scieries pour les usines de pâte et papier. Commençons par étudier la seconde source, la plus importante d'ailleurs, avant d'examiner les deux autres.

Après avoir obtenu un permis de coupe qui détermine le volume de bois à prélever, le concessionnaire annonce l'ouverture de ses chantiers. Si l'exploitant ne désire pas effectuer lui-même les diverses phases d'exploitation, il requiert alors les services de l'entrepreneur forestier, particulier ou syndicat. Après négociation d'un contrat de coupe ou de charroyage, ce dernier est libre de mener ses opérations à sa guise et de choisir son personnel. Chaque entrepreneur régional possède sa propre équipe d'ouvriers forestiers.

L'exploitant peut effectuer lui-même une partie ou la totalité de ses opérations forestières. Il choisit alors des contremaîtres chargés de veiller à la bonne marche de l'exploitation. Ces derniers n'ont pas la même liberté d'exercice que l'entrepreneur forestier, car ils ne sont que des salariés soumis aux directives de l'exploitant. Depuis quelques années, les compagnies régionales tendent à effectuer elles-mêmes leur exploitation, surtout depuis l'avènement de la mécanisation des opérations forestières et du prolongement de la saison de coupe.

Le chantier débute avec la coupe du bois, qui se fait généralement entre mai et octobre, du moins pour les bois à pâte. Depuis une dizaine d'années, la période d'abattage débute beaucoup plus tôt qu'autrefois: l'avènement de la scie mécanique, qui réduit la pénibilité de la coupe du bois, rend possible un tel travail même pendant la saison chaude.

Une fois les prélèvements terminés, il faut alors diriger les billes vers leurs lieux de destination, l'usine ou la scierie. Cette seconde phase de l'exploitation est généralement la plus coûteuse. Certains estiment que la bille de bois, avant d'atteindre son point d'arrivée, doit être manipulée de 12 à 20 fois<sup>1</sup>. Au Saguenay comme ailleurs, les opérations forestières se mécanisent de plus

1. E. Porter, *La forêt*, Collection « Études sur Notre Milieu », op. cit., p. 161.



en plus. Il est tout naturel d'y voir à l'œuvre des tracteurs du type «Lombard» ou «Linn» et des camions de diverses dimensions qui sont utilisés pour le transport du bois sur d'assez longues distances, ce qui réduit la durée et le coût des opérations.

L'hiver est la saison idéale pour le transport du bois au Saguenay. C'est, en effet, sur la surface glacée des lacs et des rivières que les exploitants déposent la quasi-totalité des bois prélevés. Et de là, dès les premières débâcles, ces millions de billes se dirigeront de barrages en barrages, jusqu'à leur lieu de transformation. De tous les moyens de transport, le flottage est le plus économique et le plus employé dans la région. Une très faible proportion de la coupe totale est transportée jusqu'à l'usine par camions, par bateaux ou par chemins de fer.

Certains exploitants ont même construit des caniveaux remplis d'eau pour faciliter la course des billes. D'autres utilisent des estacades de retenue pour emmagasiner plusieurs milliers de cordes, en attendant de les touer à l'aide de remorqueurs. Pour sa part, la compagnie Price toue sur le lac Saint-Jean une quantité annuelle d'environ 300,000 cordes de bois à pête. La saison de touage débute habituellement à la fin de mai pour se terminer en octobre. Depuis 1926, près de 5 millions de cordes ont été ainsi toués sur le lac Saint-Jean.

Au terme de leur course, les billes subissent un écorçage sommaire au tambour-écorceur avant d'être emmagasinées. Ces réserves alimentent les machines à papier au cours de la saison froide.

Les conditions de vie et de travail en forêt se sont beaucoup améliorées au cours des dernières décennies. En effet, les camps traditionnels ont été remplacés par des habitations plus confortables. La nourriture est mieux apprêtée, les mets plus variés. L'avènement de la mécanisation (scie mécanique, machinerie lourde), a réduit considérablement la pénibilité du travail dans les bois. Cependant, il ne faudrait pas croire qu'il n'y a plus de place pour l'amélioration. Il suffit d'un court séjour en forêt pour s'en rendre compte. Si le progrès et la science ont réussi à combler certaines déficiences d'ordre surtout matériel, ils n'ont pu résoudre le problème majeur de l'ouvrier forestier: son travail saisonnier. Comment concevoir qu'après de si nombreuses années d'existence,

l'industrie forestière ne puisse assurer à ses travailleurs un emploi permanent? Rares sont ceux des ouvriers forestiers qui n'ont pas à chômer durant 3 ou 4 mois et parfois davantage au cours d'une année. Le salaire qu'ils gagnent en forêt est-il suffisant pour subvenir à leurs besoins? Ce problème est d'autant plus important qu'il affecte directement 11 p.c. de la main-d'œuvre saguenayenne.

Le caractère saisonnier de l'exploitation forestière ne permet pas cependant de déterminer le nombre exact de travailleurs à un moment précis. De plus, comme les mêmes ouvriers peuvent participer à deux ou trois phases de l'exploitation, il est inutile d'indiquer le nombre d'hommes affectés, par exemple, à la coupe ou au transport du bois, puisqu'il y aurait double emploi dans bien des cas. Essayons plutôt d'estimer le nombre minimum et maximum de saguenayens qui tirent leur subsistance de la forêt.

Les compagnies forestières emploient entre 400 et 5,500 travailleurs<sup>1</sup> au cours d'une même année. Mais pour maintenir cet effectif, elles doivent embaucher beaucoup plus de monde. Selon une enquête de l'Union Catholique des Cultivateurs, un exploitant a dû engager plus de 3,510 employés afin de maintenir un effectif de 1,128 employés par jour durant la période de coupe<sup>2</sup>. Plusieurs vont donc d'un camp à l'autre, espérant trouver une meilleure rémunération.

Environ 85 p.c. des travailleurs forestiers<sup>3</sup> sont recrutés dans la région. Au cours des périodes de pointe, les exploitants font appel à ceux de l'extérieur, quand il y a pénurie de main-d'œuvre locale. Ainsi ils ont dû embaucher, au cours de 1959, plus de 700 bûcherons venus des autres régions, en particulier de la Rive-Sud et de la Gaspésie<sup>4</sup>.

Les travailleurs forestiers de la région viennent surtout des villes et villages des comtés de Roberval, Chicoutimi et Lac-Saint-Jean. Quant au secteur Jonquière-Kénogami, plus industrialisé, le groupe de forestiers y est beaucoup moins important.

1. L. Dupuis, attaché au ministère du Commerce, Québec. Correspondance.

2. Conseil d'arbitrage de l'U.C.C., Demandes de l'Union, 1960.

3. J.-L. Duchaine, publiciste de l'U.C.C. du Saguenay. Correspondance.

4. *Le Soleil*, 10 décembre 1959, p. 25.

## L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

En 1959, les exploitants forestiers ont versé environ 18 millions de dollars en appointements et salaires aux ouvriers forestiers<sup>1</sup>. Ce qui représente près de 9 p.c. des salaires globaux payés au Saguenay au cours de la même année<sup>2</sup>. Une bonne partie de cet argent est dépensée sur place puisque 85 p.c. de la main-d'œuvre forestière est régionale.

Comment expliquer que cette main-d'œuvre, qui représente 11 p.c. de la population active du Saguenay<sup>3</sup>, ne reçoive que 9 p.c. des salaires versés dans cette même région? Le caractère saisonnier des opérations est-il responsable de cet écart ou l'insuffisance des salaires n'est-elle pas en cause?

Les taux de salaires reproduits au tableau VI sont tirés d'une convention collective particulière. Ils s'appliquent assez bien cependant à l'ensemble des travailleurs forestiers des autres compagnies locales, tout en étant légèrement supérieurs dans certains cas.

Le tableau VI n'indique que les groupes qui comptent le plus de salariés. Le taux horaire moyen est d'environ 1.22 dollar, si l'on considère que les forestiers travaillent au moins neuf heures par jour. Il faut encore déduire de cette somme 1.50 dollar par jour pour la pension. Quant aux autres travailleurs à forfait, ils sont rémunérés selon leur rendement. Certains reçoivent des bonis, spécialement ceux qui sont payés à la pièce.

**Tableau VI**  
**Taux de salaires quotidiens en vigueur le 16 avril 1960, pour les travailleurs forestiers de Price Brothers<sup>4</sup>**

Classifications	Minimum (en dollars)	Maximum (en dollars)
Charretiers (transport du bois à pâte) . . .	10.95	12.30
Charretiers (portageurs) . . . . .	9.90	10.45
Chargeurs et déchargeurs . . . . .	9.90	10.95
Journaliers . . . . .	9.65	10.70
Draveurs . . . . .	9.65	9.95

1. Comité régional d'information Saguenay-Lac-Saint-Jean des industries forestières du Québec: communiqué aux journalistes, p. 2.

2. *Canadian Business*, juillet 1960, pp. 56-59.

3. *Statistics of the economic regions of Ontario and Quebec*, op. cit., p. 143.

4. Convention de travail entre Price Brothers et l'U.C.C., avril 1960, pp. 20-24.

La première convention collective en forêt fut signée en septembre 1951, et depuis cette époque le recrutement des membres n'a pas cessé. Plus de la moitié des travailleurs forestiers de la région sont protégés directement ou indirectement par le syndicalisme<sup>1</sup>. Plusieurs sont protégés par les trois conventions collectives en vigueur, celles de Price Brothers, de St. Raymond Paper et de Joseph Houde. Les autres sont couverts par la formule coopérative, c'est-à-dire par les chantiers coopératifs et les syndicats forestiers, affiliés pour la plupart au syndicat forestier de l'U.C.C.

Qu'advient-il de l'autre moitié des forestiers? Ils n'ont pour protection que la loi du salaire minimum et son ordonnance 39, ainsi que la bonne volonté des concessionnaires qui subissent dans une certaine mesure l'influence de la loi de l'offre et de la demande. Jusqu'à ces derniers temps, les représentants syndicaux ne pouvaient pénétrer librement en forêt. Mais diverses pressions exercées par les autorités syndicales<sup>2</sup> auprès des gouvernements et des exploitants semblent avoir vaincu cette résistance.

Le bûcheron travaille surtout à forfait. Les taux de base pour une corde de bois coupé varient d'une compagnie à l'autre, d'une étendue boisée à une autre. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte lorsqu'il s'agit de déterminer ce taux: diversité des essences, dimension des arbres, topographie, etc. Les principaux taux en vigueur dans les régions varient entre 5.75 dollars et 7.85 dollars la corde<sup>3</sup>. Les compagnies accordent un boni, en plus de ce taux de base, pourvu que le bûcheron coupe un nombre de cordes suffisant.

Quelle quantité de bois un bûcheron moyen peut-il couper en une journée? Compte tenu des pertes de temps dues aux intempéries, aux défauts de sa scie mécanique et à tout autre imprévu, l'ouvrier qui obtient au cours d'une saison une moyenne d'une corde et demie à deux cordes par jour, peut être classé parmi les bons travailleurs. Une telle coupe peut représenter de 12.00 à 15.00 dollars. Mais il faut soustraire de cette somme le coût d'opé-

1. J.-L. Duchaine, publiciste de l'U.C.C. du Saguenay. Correspondance.

2. La fédération nationale des travailleurs de la pâte et du papier et l'U.C.C. du Saguenay ont renouvelé encore cette demande de libre circulation en forêt, dans leurs derniers mémoires annuels.

3. Renseignements obtenus des divers dirigeants et de la convention collective entre la Price Brothers et l'U.C.C., avril 1960, p. 22.

ration de la scie mécanique, évalué à 1 dollar la corde<sup>1</sup>. Que lui reste-t-il à la fin. Il a été prouvé que les revenus hebdomadaires moyens des bûcherons ne dépassaient pas 65.00 dollars dans la région<sup>1</sup>. Le taux horaire n'est pas très élevé si l'on considère que la semaine de travail a encore une durée de 54 heures.

S'il est vrai que le même sort ne peut être réservé à tous les employés d'une même industrie, il existe par contre des différences trop marquantes entre l'ouvrier papetier et le forestier. Il suffit de consulter le tableau VII pour se rendre compte de la disparité qui existe entre les différents taux de base en vigueur dans la région.

**Tableau VII**  
**Taux de base du journalier au Saguenay<sup>2</sup>**

Compagnies	Taux horaire (en dollar)	Conventions de travail	
		Date d'entrée en vigueur	Date d'échéance
<i>Compagnies:</i>			
Aluminum Co. Ltd. (Arvida).....	1.85	17-9-58	16-9-60
Aluminum Co. Ltd. (Isle-Maligne)	1.85	17-9-58	7-10-60
Saguenay Terminal Ltd.....	1.86	1-12-58	30-11-60
Roberval Saguenay.....	1.84	18-10-60	17-1-61
<i>Industrie de la construction<sup>3</sup>:</i>			
Zone 1.....	1.50	22-10-60	
Zone 2.....	1.30		
<i>Moulins:</i>			
Price: Riverbend.....	1.89	1-5-60	30-4-61
Kénogami.....	1.89	1-5-60	30-4-61
Jonquièrè.....	1.81	1-5-60	30-4-62
Consolidated Paper: Port-Alfred...	1.93		
<i>Forêt:</i>			
Price <sup>4</sup> .....	1.13	16-4-60	15-4-62

1. Négociations collectives de l'U.C.C., demandes de l'Union lors de la dernière convention en 1960.

2. Conventions collectives des différentes compagnies ci-dessous mentionnées.

3. Décret relatif à l'industrie de la construction. Districts électoraux d'Abitibi-Est et Ouest, Chicoutimi, Jonquièrè-Kénogami, lac Saint-Jean, Roberval, Saguenay (excepté les villes de Gagnon et de Port-Cartier), Rouyn-Noranda, refundus suivant l'arrêté en conseil 21-C du 9 janvier 1958 et modifié à Québec, le 22 octobre 1960.

4. L'auteur a pris la moyenne entre le taux hebdomadaire minimum et maximum, puis l'a divisée par 9 heures.

En vue de venir en aide aux quelque trente paroisses mi-agricoles, mi-forestières de la région, la Fédération de l'U.C.C. du Saguenay a mis sur pied une organisation coopérative forestière: le chantier coopératif et le syndicat forestier.

Le chantier coopératif est un organisme qui groupe surtout les jeunes travailleurs d'une même paroisse, en vue d'exécuter un contrat obtenu d'une compagnie forestière. Ces jeunes, moins chargés d'obligations que les plus âgés, peuvent donc facilement s'absenter de la maison pendant une période assez longue.

Au contraire, le syndicat coopératif forestier est une association qui ne compte comme membres que les chefs de famille. «Ces derniers peuvent néanmoins requérir l'aide de leurs fils au besoin.»<sup>1</sup> Il permet donc aux plus âgés de remplir leurs obligations, puisque le chantier étant situé à proximité de la paroisse, il est possible au travailleur de passer la fin de semaine avec les siens.

Les deux formules coopératives ont pour but de coordonner les périodes d'exploitation agricole et forestière. Elles doivent beaucoup à la pensée de M. Esdras Minville qui résumait comme suit le problème en cause:

«Le chantier a introduit dans nos classes rurales l'esprit ouvrier, pis encore, l'esprit prolétaire i.e. le goût de la tâche rémunérée à taux convenu et dont on n'a ni l'initiative, ni la responsabilité — esprit qui est à l'opposé même de celui qui doit animer l'agriculteur, s'il doit faire un succès de son entreprise. Et c'est une des raisons, peut-être la principale, pour lesquelles dans nos régions mi-agricoles, mi-forestières, on est justifié de soutenir que l'exploitation forestière tue l'agriculture — prétention que l'expérience ne cesse de confirmer, car pour faire un agriculteur d'un bûcheron, il faut d'abord le dépouiller de son esprit ouvrier.»<sup>2</sup>

La formule coopérative devait alors permettre une meilleure adaptation des deux exploitations. De plus, avec son caractère familial et paroissial, le chantier coopératif devait contribuer à améliorer le climat des opérations forestières, tant au point de vue social qu'économique.

Les membres du conseil d'administration de chaque chantier coopératif nomment un gérant qui devient, pour ainsi dire, le contremaître chargé de la bonne marche des opérations. L'esprit d'équipe est à la base de l'organisation du chantier. Les travailleurs

1. Album-Souvenir, 25<sup>ème</sup> anniversaire de la Fédération de l'U.C.C., p. 70.

2. E. Minville, *La forêt*, op. cit., pp. 331-332.

sont rémunérés à forfait et, à la fin de l'exploitation, «les trop-perçus, s'il y en a, leur sont distribués proportionnellement aux heures de travail et au rendement de chaque membre». <sup>1</sup>

Le syndicat forestier essaie d'obtenir des permis de coupe du gouvernement, généralement dans les limites situées à proximité de la paroisse forestière. Suivant les circonstances, il peut aussi obtenir un contrat de l'exploitant. «Quoique le bois soit vendu collectivement dans la plupart des cas, ses opérations proprement dites sont plus individuelles que coopératives. C'est l'esprit de l'exploitation agricole familiale qui est transposé, en forêt, avec tous ses avantages». <sup>2</sup> Les deux organismes permettent donc à l'agriculteur de tirer le maximum de profit de la forêt et de l'agriculture, en coordonnant les diverses périodes de l'exploitation forestière et agricole.

Plus de 1,000 travailleurs sont ainsi groupés en coopératives. Il existe dans les diverses paroisses mi-agricoles, mi-forestières de la région, 17 chantiers coopératifs et 7 syndicats coopératifs forestiers. La Fédération des Chantiers coopératifs du Saguenay, mise sur pied en 1943, compte aujourd'hui deux chantiers régionaux qui servent d'école d'apprentissage en vue de la formation d'autres chantiers. Au total, 19 de ces organismes coopératifs lui sont affiliés <sup>3</sup>.

**Tableau VIII**  
**Répartition des organismes coopératifs forestiers au Saguenay<sup>4</sup>**

Comté	Chantiers coopératifs		Syndicats coopératifs	
	Nombre	Membres	Nombre	Membres
Chicoutimi.....	7	300	4	200
Jonquière-Kénogami.....	—	—	—	—
Lac Saint-Jean.....	3	170	1	30
Roberval.....	8	435	2	110
	—	—	—	—
	18	905	7	340

1. Album-Souvenir, 25<sup>ème</sup> anniversaire de la Fédération de l'U.C.C., op. cit., p. 70.

2. Ibid.

3. Renseignements obtenus de M. A. Théberge, de la Fédération des Chantiers coopératifs du Saguenay.

4. Renseignements fournis par M. A. Théberge de la Fédération des Chantiers coopératifs du Saguenay et des présidents des organismes coopératifs non affiliés à la Fédération.

L'inégale répartition des organismes coopératifs dans la région s'explique par la concentration des paroisses à économie mi-forestière, mi-agricole dans les deux comtés du lac Saint-Jean et de Roberval. Cependant, certains chantiers existent mais ne fonctionnent pas, faute de contrats ou de concessions forestières nécessaires.

Au cours de l'exercice 1957-58, 1,188 hommes ont travaillé dans les chantiers ou syndicats coopératifs de la Fédération. Ils ont reçu un salaire moyen de 12.33 dollars par jour, plus une ristourne moyenne de 96 cents<sup>1</sup>.

Ainsi, pour 1.13 corde par bûcheron et par jour, le membre du chantier coopératif a reçu un salaire quotidien de 13.29 dollars. Après déduction du coût de la scie mécanique (soit un dollar par corde), son revenu moyen s'élevait à 12.16 dollars, ou un taux horaire brut de 1.35 dollar, soit plus de 20 cents de plus que le taux payé par les entrepreneurs<sup>2</sup>.

Poursuivant sa politique d'intégration de la forêt à l'économie rurale, la Fédération de l'U.C.C. a voulu protéger un autre groupe de travailleurs de la région en mettant sur pied l'Office des Producteurs de Bois de Pulpe du Saguenay. Créé par un texte légal en date du 18 octobre 1957, l'Office s'occupe, depuis, de négocier, avec les compagnies forestières ou autres acheteurs de la Province qui font affaires dans la région, la mise sur le marché et la vente du bois à papier qui provient des boisés de ferme et des lots à bois des producteurs.

L'Office doit donc négocier entre autres choses: les conditions d'admission et de renvoi des producteurs-fournisseurs de bois à papier, les frais de transport selon les distances parcourues, les prix de vente et les conditions de paiement de l'acheteur, la durée des contrats, le début de la livraison, les quantités à livrer aux différents acheteurs.

Plus de 2,500 producteurs de bois à papier du Saguenay sont régis par l'Office<sup>3</sup>. Ils sont répartis dans les quatre coins de la

1. La Fédération des Chantiers coopératifs du Saguenay, Statistiques 1957-58.

2. Nous avons divisé 13.29 dollars par 9 heures, pour obtenir la même base de comparaison avec l'ouvrier forestier à l'emploi de l'entrepreneur ou d'un exploitant, sans qu'il nous soit possible d'affirmer que la journée de travail soit la même dans les deux cas.

3. Chiffres communiqués par le représentant de l'Office des Producteurs de Bois de Pulpe du Saguenay.



région. On peut aussi voir au tableau IX que plus de 39,000 cordes de bois ont été vendues par l'entremise de l'Office, au cours de l'exercice 1958-59. Ce chiffre ne représente que 3 à 4 p.c. de tout le bois à pâte utilisé annuellement par les papeteries de la région. Cependant, c'est là une source de revenu appréciable pour le petit propriétaire, fermier ou autre, puisque la valeur marchande de ces bois atteint 726,000 dollars. Les prix payés pour une corde de bois varient de 20.10 à 16.10 dollars selon l'essence offerte. Comme ce bois est destiné à la fabrication des pâtes et papiers, on remarque la prédominance des résineux.

**Tableau IX**  
**Prélèvements et ventes des bois à pâte des petits producteurs,**  
**année 1958-59<sup>1</sup>**

Essences	Nombre de cordes	Répartition selon le prix payé à la corde (en dollars)					
		20.10	19.60	19.10	18.60	18.10	16.10
Épinette et sapin.	31,407	27,019		200	200	400	
Cyprès.....	1,500			1,500			
Tremble écorcé...	2,000		2,000				
Tremble brut....	2,200						2,200
total..	39,007	27,019	2,000	1,700	200	400	2,200

Une bonne partie de ce bois coupé par les petits producteurs provient des boisés de ferme. En effet, chaque année certains fermiers prélèvent, à même leur propriété, 2 à 4 cordes de bois qu'ils vendent aux papeteries. C'est donc l'addition de ces petits prélèvements individuels qui atteint la somme de 39,000 cordes en 1958.

\* \* \*

Tout ce qui précède ne concerne que la récolte forestière et ses principaux agents d'exploitation. Considérons maintenant les opérations de transformation soit dans les usines de pâtes et papiers, soit dans les scieries ou les petites industries secondaires qui utilisent le bois.

1. Statistiques fournies par l'Office des Producteurs de Bois de Pulpe du Saguenay.

Nous avons déjà souligné que plus de 85 p.c. du bois coupé au Saguenay servait à alimenter l'industrie papetière: c'est donc là la plus importante des industries qui utilisent le bois comme matière première.

La première étape de la fabrication du papier consiste à réduire le bois, composé de fibres reliées entre elles par la lignine, en une pâte. Et cette pâte peut être obtenue d'abord en pressant les fibres contre une meule: c'est le procédé mécanique. S'il est le plus économique, il fournit néanmoins un produit de qualité moindre. En second lieu, on peut couper les billes en copeaux. Ces derniers sont ensuite versés dans des autoclaves où ils cuisent, sous pression, dans un bain d'acide ou d'alcali. La lignine qui retient les fibres est alors dissoute. Il existe trois variétés principales de pâtes chimiques: au bisulfite, au sulfate (ou kraft), à la soude.

Nous n'avons pas l'intention de décrire ici le processus complet de transformation du bois en papier. Retenons simplement que les deux procédés, mécanique et chimique, sont en usage dans la région. Les principaux moulins utilisent la pâte mécanique. Chaque compagnie garde secrète la façon dont se font ses mélanges.

Les six usines de pâtes et papiers du Saguenay fournissent les produits suivants<sup>1</sup>:

I — L'usine de la Consolidated Paper Corporation Limited (Port-Alfred):  
pâte mécanique,  
pâte au sulfite écrue,  
papier journal.

II — Les usines de la Price Brothers & Company Limited:

a) L'usine de Jonquière:  
pâte mécanique,  
pâte au sulfite blanchie (c'est la pâte au sulfite écrue de l'usine de Kénogami qui y est blanchie),  
carton et bristol,  
étiquette et manille,  
carton pliant et non pliant, carton satiné.

b) l'usine de Kénogami:  
pâte mécanique,  
pâte au sulfite écrue,  
papier d'emballage industriel,  
papier journal,  
carton.

1. Ministère de l'Industrie et du Commerce, *Manufacturiers de pâtes et papiers*, Québec 1960, pp. 20, 25-28.

## L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

c) l'usine de Riverbend:  
 pâte mécanique,  
 pâte au sulfite écrue,  
 papier journal.

III — L'usine de St. Lawrence Corporation Limited (Dolbeau):  
 pâte mécanique,  
 pâte au sulfite écrue,  
 papier journal.

IV — L'usine de St. Raymond Paper Limited (Desbiens):  
 pâte au sulfite écrue.

Comme on peut le voir au tableau X, la capacité annuelle de production des usines régionales s'élève à près d'un million de tonnes de papier journal et autres, soit 30 p.c. de tout le papier journal produit au Québec. À l'exception de l'usine à pâte de Desbiens toutes les autres possèdent des machines à papier journal.

**Tableau X**  
**Capacité annuelle de production des moulins de pâtes et papiers du Saguenay<sup>1</sup>**

Compagnies	Localisation	Capacité annuelle (en tonnes)	
		Papier journal	Pâte de bois
Consolidated Paper Corporation Limited	Port-Alfred	243,012	
Price Brothers Company Limited . . . . .	Jonquière (carton)	30,000	
“ “ “ “ . . . . .	Kénogami	260,000	17,000
“ “ “ “ . . . . .	Riverbend	225,000	
St. Lawrence Corporation Limited . . . . .	Dolbeau	130,000	28,000
St. Raymond Paper Limited . . . . .	Desbiens		42,000
		888,012	87,000

La transformation du bois en pâtes et papiers requiert les services de gens de tous métiers et de toutes spécialités. En effet, en plus des techniciens et des simples manœuvres, affectés directement à la production, il existe encore différents groupes d'experts dont la coopération est nécessaire. Les six usines de la région emploient entre 3,121 et 3,533 travailleurs<sup>2</sup>, suivant le degré

1. *National Directory of the Canadian Pulp and Paper Industries, 1958-59*. National Business Publications Limited, Gardenvale, Québec, pp. 225, 269, 285, 288.

L. Dupuis, attaché au ministère du Commerce de la province de Québec.

2. L. Dupuis, attaché au ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec.

d'intensité des opérations. La compagnie Price est de loin le plus gros employeur, fournissant du travail à plus de 2,000 employés dans ses trois papeteries et son usine hydro-électrique. Vient ensuite l'usine de Port-Alfred qui compte trois fois moins de personnel que celles de Price. Quant à celles de Dolbeau et Desbiens, le nombre de leurs employés équivaut à celui du moulin de Port-Alfred. Environ 60 p.c. de ces travailleurs font partie des deux comtés de Chicoutimi et de Jonquière-Kénogami. Quant aux autres, ils sont localisés au lac Saint-Jean.

**Tableau XI**  
**Usines de pâtes et papiers du Saguenay<sup>1</sup>**  
(nombre d'employés)

Compagnie	Localisation	Minimum	Maximum
St. Raymond Paper Limited . . . . .	Desbiens	125	140
St. Lawrence Corporation Limited . . . . .	Dolbeau	390	450
Consolidated Paper Corporation Limited	Port-Alfred	580	630
Price Brothers Company Limited . . . . .	Jonquière	258	273
“ “ “ “ . . . . .	Riverbend	680	749
“ “ “ “ . . . . .	Kénogami <sup>2</sup>	1,088	1,291
		3,121	3,533

En 1959, l'industrie papetière du Saguenay a versé en salaires aux 3,385 travailleurs masculins et aux 84 femmes<sup>3</sup>, la somme de 16,167,552 dollars. Si l'on ajoute à ce montant les 2,698,391 dollars payés aux 384 membres du personnel administratif, on voit que la seule phase de transformation rapporte près de 19 millions de dollars en salaires. Quelle est son apport dans l'ensemble des revenus totaux de la région? Il serait difficile de l'estimer d'une façon précise, mais il n'est certainement pas inférieur à 10 p.c. du total<sup>4</sup>.

Le taux horaire de base du journalier à l'emploi des moulins régionaux de pâtes et papiers, tel que déjà rapporté au tableau VII,

1. L. Dupuis, attaché au ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec. Entrevue.  
2. Sont inclus ici les employés du département hydro-électrique de la compagnie Price.  
3. J.-C. McGee, directeur du Bureau des Statistiques, ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec.  
4. Dans *Canadian Business*, juillet 1960, p. 56, on rapporte que les revenus, au Saguenay, s'élevaient à 200 millions de dollars en 1959.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

s'élève à 1.89 dollar. Quant à celui des divers autres groupes de travailleurs, il fluctue entre 1.89 dollar et 2.69 dollars<sup>1</sup>. On peut dire que dans l'ensemble, le taux horaire moyen de l'ouvrier papetier est supérieur à 2 dollars<sup>2</sup>. Cette classe de travailleurs se place parmi les mieux rémunérées, non seulement au Saguenay mais dans le Canada tout entier.

Les difficultés que rencontre le syndicat forestier n'existent pas pour celui de l'usine. En effet, puisque tous les travailleurs sont groupés sous un même toit, il est plus facile d'obtenir l'unité syndicale. Et de fait, tous les employés réguliers, payés à l'heure et n'occupant pas un poste de commande, sont régis par une convention collective. Quant aux employés temporaires, c'est-à-dire ceux dont l'emploi ne dure que quelques semaines, ils n'en sont généralement pas membres. Il en est de même pour les « collets blancs ».

**Tableau XII**  
**Liste des syndicats dans les usines de pâtes et papiers**  
**du Saguenay, en 1960**

Conventions collectives de travail signées par	
les compagnies suivantes	les syndicats suivants
1 — Consolidated Paper Corporation Limited (Port-Alfred) . . . . .	Le Syndicat national des Travailleurs de la Pulpe et du Papier: 1 — de Port-Alfred, Inc. 2 — de Jonquière, Inc. 3 — de Kénogami, Inc. 4 — de Riverbend, Inc. 5 — de Desbiens, Inc. et, la Fédération nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, Inc., Québec.
2 — Price Brothers Company Limited de Québec	
3 — " " " " " "	
4 — " " " " " "	
5 — St. Raymond Paper Limited . . . . .	
6 — St. Lawrence Corporation Limited (moulin de Dolbeau) . . . . .	6 — La Fraternité Internationale des Ouvriers des Moulins à Pulpe, Sulphite et à Papier, Lake St. John, local 252.

1. Chiffres tirés des diverses conventions collectives en vigueur dans les moulins de pâtes et papiers de la région.

2. D'après l'addition des divers taux horaires, divisée par le nombre de catégories.

Chaque usine possède son propre syndicat. On le voit au tableau XII, la Fédération nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, Inc., du Québec (C.S.N.), est très puissante au Saguenay, puisque 5 des 6 syndicats qui y existent lui sont affiliés. Les employés de la St. Lawrence sont membres de la Fraternité Internationale des Ouvriers des Moulins à Pulpe, Sulfite et à Papier, local 85 et 252.

\* \* \*

S'il est incontestable que l'industrie papetière procure du travail à une partie considérable de la main-d'œuvre régionale, il ne faut néanmoins pas minimiser l'apport des petits employeurs, tels que les propriétaires des scieries et des industries de transformation qui utilisent le bois comme matière première. Ces derniers assurent quand même la subsistance de quelques centaines de travailleurs. Les débuts du Saguenay remontent même à l'ère des scieries. En effet, les immenses forêts de pins blancs ont très tôt attiré les intérêts britanniques. Malheureusement, l'industrie du bois de sciage ne devait connaître qu'une courte prospérité par suite de l'exploitation non rationnelle des plus belles essences.

La région du Saguenay comptait, en 1958, 137 scieries dont 76 stationnaires et 61 mobiles. Le comté de Roberval renferme le plus grand nombre d'établissements, soit près de la moitié des scieries

**Tableau XIII**  
**Répartition des scieries au Saguenay, d'après leur nature et leur dimension<sup>1</sup>**

Comté	Nombre de scieries		Nombre d'employés	
	Stationnaire	Mobile	de 1-14	de 15-49
Chicoutimi . . . . .	20	28	47	1
Jonquière-Kénogami . . . . .	8	5	13	—
Lac Saint-Jean . . . . .	11	2	13	—
Roberval . . . . .	37	26	58	5
	—	—	—	—
	76	61	131	6

1. *Statistiques forestières et industrielles, Opérations des scieries par comté et district, ministère des Terres et Forêts, Québec 1958, pp. 23-24.*

*Index des manufactures, Bureau des Statistiques, ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec 1959, pp. 135-136, 142-143.*

régionales. C'est encore là que se localisent les plus gros établissements, c'est-à-dire ceux qui comptent au moins 15 employés et plus (tableau XIII). Le district de Chicoutimi occupe le second rang et compte 20 scieries stationnaires et 30 mobiles.

La plupart des petits propriétaires de scieries, au Saguenay, disposent très rarement de forêts étendues pour alimenter leurs établissements. Ils comptent surtout sur les coupes de bois qu'ils achètent des propriétaires forestiers, sur les permis de coupe que la Couronne accorde sur les terrains vacants, sur les bois que leur vendent les colons et les cultivateurs et, dans les plus vieilles paroisses, sur le bois que les cultivateurs viennent faire débiter suivant leurs besoins.

Si l'industrie papetière du Saguenay occupe le second rang parmi les producteurs de la Province, il n'en est pas ainsi pour l'industrie régionale du bois de sciage. Comment expliquer ce recul, sinon par l'absence des essences les plus commerciales, telles que le pin blanc et rouge, le cèdre et le mélèze. Les producteurs de bois de sciage sont aussi défavorisés d'ailleurs par l'éloignement du marché qui contribue à élever les frais de transport.

L'industrie régionale des bois de sciage se classait la sixième parmi celle des onze districts régionaux de la Province, en 1958. Son volume de production dépassait 90 millions de p.m.p., soit environ 10 p.c. des bois de sciage produits au Québec. Le tableau XIV souligne la prédominance des résineux, soit 95 p.c. du volume de production des scieries régionales.

**Tableau XIV**  
**Volume et valeur de la production des scieries au Saguenay,**  
**par comté, en 1958<sup>1</sup>**

Comté	Résineux (en milliers de p.m.p.)	Feuillus (en milliers de p.m.p.)	Valeur au moulin (en dollars)
Chicoutimi.....	14,736	3,388	1,127,037
Jonquière-Kénogami.....	2,779	31	171,375
Lac Saint-Jean.....	4,727	310	311,944
Roberval.....	63,302	1,133	3,978,488
	<u>85,544</u>	<u>4,862</u>	<u>5,588,844</u>

1. *Statistiques forestières, Opérations des scieries par comté et district, Service forestier, ministère des Terres et Forêts, Québec 1958, pp. 16, 28, 31, 55.*

L'épinette et le sapin sont les essences les plus utilisées. Leur valeur au moulin atteint presque 4 millions de dollars. Quant aux autres essences, à part le pin gris, elles sont toutes négligeables.

Soulignons enfin que les scieries du comté de Roberval fournissent, à elles seules, plus de 70 p.c. des 90 millions de p.m.p. produits au Saguenay. Ceci s'explique par la concentration des forêts de conifères dans cette partie nord-ouest de la région.

Les 137 scieries régionales, dont six seulement ont une certaine importance, ont employé près de 1,000 travailleurs en 1958. Le tableau XV montre qu'elles ont payé en salaires, aux 127 ouvriers réguliers, la somme de 143,346 dollars. Quant aux 870 employés à gages, ils ont reçu un peu moins d'un million de dollars.

**Tableau XV**  
**Nombre d'employés et salaires versés par l'industrie**  
**du bois de sciage, au Saguenay, en 1958<sup>1</sup>**

Comtés	Nombre d'employés		Rémunération des employés (en dollars)	
	à salaires	à gages	à salaires	à gages
Chicoutimi . . . . .	41	260	32,080	204,646
Jonquière-Kénogami . . . . .	12	37	5,515	19,730
Lac Saint-Jean . . . . .	13	75	9,655	53,840
Roberval . . . . .	58	498	96,096	632,361
	124	870	143,346	910,577

Le comté de Roberval vient encore en tête pour le nombre d'employés et les salaires versés. En effet, quelque 550 ouvriers y travaillent et reçoivent 80 p.c. du montant global versé par l'industrie régionale des bois de sciage en appointements et salaires. Cette source de revenu est d'autant plus importante que cette partie de la région est la moins industrialisée de toutes.

Sauf pour les six plus importantes, la presque totalité des scieries du Saguenay ont un marché assez restreint, soit régional pour ne pas dire local. Il est difficile de déterminer exactement quelle partie du volume de production est acheminée vers les grands centres ou

1. *Statistiques forestières, Opérations des scieries par comté et district, op. cit., pp. 16, 28, 31; 55.*



quelle autre est exportée vers les États-Unis. Tous les producteurs régionaux sont défavorisés par des frais de transport assez élevés.

Depuis quelques années cependant, les grandes scieries régionales ont trouvé un nouveau débouché aux résidus de sciage qu'elles vendent aux usines de pâtes et papiers sous forme de copeaux. Ce nouveau marché est d'autant plus important que 75 p.c. du bois de sciage est constitué par des résineux, en particulier l'épinette et le sapin. Or au Saguenay, seulement un quart des forêts accessibles d'épinette et de sapin atteint un diamètre supérieur à 10 pouces<sup>1</sup>. Et c'est précisément la grosseur minimum requise pour permettre à la scierie d'établir une exploitation rentable. On voit que les frais de sciage et le volume des résidus augmentent d'une façon proportionnelle à la diminution du diamètre requis. En vue de parer à cette situation défavorable, quatre des grandes scieries régionales se sont munies de l'outillage nécessaire pour transformer leurs résidus de sciage en copeaux. Le tableau XVI indique qu'elles peuvent produire de 250 à 280 tonnes de copeaux par jour.

**Tableau XVI**  
**Production de copeaux par les grandes scieries régionales,**  
**en 1959-60<sup>2</sup>**

Nom des scieries	Capacité quotidienne de production (en tonnes)	
	Minimum	Maximum
Gagnon Frères (Roberval) . . . . .	80	90
Les Chantiers Gagnon (Girardville) . . . . .	75	85
Laberge & Laberge (St-Félicien) . . . . .	35	40
John Murdock & Fils Ltée . . . . .	60	65
	250	280

Leur capacité annuelle s'élève de 85,000 à 95,000 tonnes de copeaux, soit environ 5 p.c. de la production canadienne<sup>3</sup>. Ce chiffre est bien inférieur à la possibilité de transformation des résidus de toutes les scieries régionales, y compris celles qui sont situées sur

1. B. Caplan, *Canada Lumberman*, A. Hugh, C. Maclean Publication, avril 1960, p. 31.

2. B. Caplan, *Canada Lumberman*, op. cit., pp. 30-36.

3. G.-E. Bell, « Woodland Review », *Pulp and Paper Magazine of Canada*, janvier 1958, p. 126.

la route de Chibougamau. M. Caplan l'évalue à 250,000 tonnes de copeaux<sup>1</sup>, soit l'équivalent de 166,000 cordes de bois à papier ou environ 16 p.c. des prélèvements actuels de l'industrie papetière du Saguenay.

En 1959, les compagnies locales ont acheté 75,000 tonnes de bois en copeaux, au prix de 23 dollars la tonne<sup>2</sup>. Ce nouveau débouché permet donc d'économiser les ressources naturelles en fournissant aux scieries une source appréciable de revenu. Les papetiers peuvent économiser de 7 à 12 dollars sur chaque tonne de copeaux qu'ils achètent des scieries<sup>3</sup>.

\* \* \*

S'il existe des statistiques précises sur l'industrie du bois de sciage du Saguenay, tel n'est pas le cas pour la petite industrie de transformation qui utilise le bois comme matière première. Il sera cependant possible d'indiquer la dimension et le nombre approximatif d'établissements.

Une étude publiée par la Compagnie Électrique du Saguenay en 1954-55<sup>4</sup> révèle que la valeur annuelle des marchandises produites par les 427 petites industries régionales dépasse 40 millions de dollars. Le bois et ses sous-produits se classent au second rang avec 11.7 millions de dollars, soit 30 p.c. de la valeur totale des produits. En excluant la production des 97 scieries régionales à l'époque, il reste environ 7 millions de dollars à répartir entre l'industrie du meuble et celle des portes et châssis. Quant aux autres industries du bois, leur valeur de production est négligeable.

Commençons par examiner le cas du meuble. Sont incluses dans ce groupe les entreprises locales qui fabriquent les articles de ménage, les meubles en bois, ou en bois et métal, les fournitures de bureau et de magasins, les meubles rembourrés. Parmi les 20 entreprises du meuble mentionnées au tableau XVII, une seule

1. B. Caplan, *Canada Lumberman*, op. cit., p. 31.

2. Comité régional d'information Saguenay-Lac-Saint-Jean de l'Association de l'industrie forestière du Québec, 1960.

3. M. Caplan estime que les papetiers doivent déboursier de 30 à 35 dollars pour produire une tonne de copeaux. Voir *Canada Lumberman*, op. cit., p. 31.

4. *La petite industrie au Saguenay*, étude publiée par la Cie Électrique du Saguenay en 1954-55, Imprimerie du Saguenay Ltée, pp. 2-3.

mérite notre attention, c'est la Saguenay Furniture Co. Elle est localisée à la rivière du Moulin (en banlieue de Chicoutimi), et possède un atelier des plus modernes. Elle se spécialise dans l'ameublement de chambre à coucher et expédie tous les ans sur le marché canadien des meubles fabriqués par quelque 55 travailleurs. Cette entreprise familiale, presque cinquantenaire, possède son propre moulin à scie et exploite des concessions forestières près de Laterrière. Elle emploie régulièrement quelque 75 travailleurs, tant dans sa manufacture que dans sa scierie, et utilise une centaine de bûcherons durant l'hiver. Quant aux autres entreprises, elles sont de dimensions beaucoup plus petites, puisqu'elles font toutes partie du groupe qui compte de 1 à 14 employés.

**Tableau XVII**  
**Industrie du meuble au Saguenay<sup>1</sup>**

Comtés	Nombre d'éta- blissements (en unité)	Nombre d'employés		
		1-14	15-49	50-199
Chicoutimi.....	11	10	—	1
Jonquière-Kénogami.....	2	2	—	—
Lac Saint-Jean.....	3	3	—	—
Roberval.....	4	4	—	—
	—	—	—	—
	20	19	0	1

La forte concentration de la population autour de la ville de Chicoutimi y a attiré 11 des 20 manufactures de meubles que compte la région. Le comté de Roberval vient au second rang et abrite 4 petits établissements. Quant aux comtés de Jonquière-Kénogami et Lac-Saint-Jean, l'industrie du meuble y est à peine existante.

Le groupe des ateliers de rabotage renferme les industries qui fabriquent les produits suivants: le bois équarri, les portes, fenêtres et chambranles, les articles divers de menuiserie.

De toutes les industries secondaires du bois, les ateliers de rabotage et les manufactures de portes et châssis constituent le groupe le plus important en nombre. Il compte 49 établissements,

1. *Index des manufactures*, Bureau des Statistiques, *op. cit.*, pp. 135-136, 142-143, 155-156, 162-214.

dont au moins 8 emploient entre 15 et 49 travailleurs chacun et 4 emploient entre 50 et 199 travailleurs. Le comté de Roberval vient au premier rang, avec près de la moitié de tous ces ateliers. C'est également là que se situent 3 des 4 établissements de dimensions relativement grandes par rapport aux autres, et 3 des 8 ateliers de grandeur moyenne.

Pour sa part, le comté de Chicoutimi compte 11 établissements, dont 8 petits et 3 plus importants, 10 petits ateliers se localisent dans le secteur nord-est du lac Saint-Jean, tandis que le comté de Jonquière-Kénogami renferme les 6 autres.

En plus des ateliers mentionnés déjà, la région compte aussi une douzaine d'industries diverses, mais toutes de petite taille et ne jouant qu'un rôle trop réduit pour qu'il vaille la peine d'en donner le détail.

La région du Saguenay compte donc 81 établissements qui utilisent le bois comme matière première. De ce nombre, 5 emploient plus de 50 travailleurs chacun, 10 ont des dimensions moyennes et 66 sont de petites entreprises familiales. On peut estimer que de 700 à 1,000 employés tirent leur subsistance de ces petites industries. Leur apport est donc comparable à celui de l'industrie du bois de sciage qui verse plus d'un million de dollars en appointements et salaires chaque année.

Le comté de Roberval, qui compte le plus grand nombre de scieries, vient encore au premier rang dans le cas des manufactures.

**Tableau XVIII**

**Ateliers de rabotage et de portes et châssis, région du Saguenay<sup>1</sup>**

Comtés	Nombre d'établissements (en unité)	Nombre d'employés		
		1-14	15-49	50-199
Chicoutimi.....	11	8	2	1
Jonquière-Kénogami.....	6	3	3	—
Lac Saint-Jean.....	10	10	—	—
Roberval.....	22	16	3	3
	—	—	—	—
	49	37	8	4

1. *Index des manufactures, op. cit.*, pp. 135-136, 142-143, 155-156, 162-214.

## L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

La proximité des sources d'approvisionnement en matière première en est-elle la cause? Il est suivi de près par le comté de Chicoutimi qui peut profiter davantage du marché que lui procure la forte concentration de la population dans les centres avoisinants. Quant aux comtés Jonquière-Kénogami et Lac-Saint-Jean, l'industrie de transformation du bois y est encore à ses débuts.

\* \* \*

La région du Saguenay a une économie fortement forestière, pour ne pas dire forestière tout court. Nous avons essayé, au cours de ces pages, d'évaluer l'apport de son industrie forestière en appointements et salaires. Soit au total une quarantaine de millions de dollars. Mais ce n'est pas tout car l'apport de l'industrie forestière ne s'arrête pas là. Il faudrait, en effet, estimer ce qu'elle apporte à d'autres industries. Mentionnons par exemple qu'au cours de 1958, la seule compagnie Price a utilisé 1,458 millions de kwh d'électricité<sup>1</sup>, soit 226 millions de plus que les ventes de la Quebec Power Company à ses 121,507 clients. Cet exemple permet de soupçonner un peu l'ordre de grandeur des autres dépenses qui peuvent jouer un rôle dans l'économie du Saguenay.

Marcel CÔTÉ,  
licencié en sciences commerciales  
(Montréal).



1. H. Cimon, *Concorde*, (Revue municipale), op. cit., p. 14.